



**Nouveau service : le simulateur de modulation du taux
assurance chômage (« bonus-malus »)**

Un nouveau service est à votre disposition depuis mi-février sur Net-entreprises : le « simulateur bonus-malus » !

Ce simulateur permet aux entreprises éligibles actuellement au « bonus-malus » (modulation du taux de contribution d'assurance chômage) de **simuler leur prochain taux de contribution modulé – modulation 2023** – à partir des données calculées pour la modulation 2022.

Ce service vous explique pas à pas sur quelles bases le taux modulé est calculé, et le taux estimé obtenu permet aux entreprises éligibles de simuler les impacts de leur politique RH sur la modulation de leur taux.